

LES ABBONNEMENTS, SONT REÇUS,

A Roanne :

Chez M. CHORONON, imp., r. St-Elizabeth. Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9. Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris :

Chez M. HAVAS, rue J.-J.-Rousseau, 3. Chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup> à l'Office-Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 25. Et chez MM. LAFRITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, rue de la Banque, 20.

# L'ECHO ROANNAIS,

## JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

### ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département . . . 1 an, 10 fr. 6 mois, 6 fr.

Hors du département . . . 1 an, 12 fr.

Annouces, 25 c. — Reclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Editeurs.

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

### Bulletin Administratif.

PREFECTURE DE LA LOIRE.

**Ecole normale primaire de Montbrison.**  
Le PRÉFET de la Loire,  
Vu le règlement relatif aux écoles normales primaires, en date du 24 mars 1851,

**ARRÊTE :**  
Art. 1<sup>er</sup>. Les jeunes gens qui désiraient être admis à l'école normale primaire de Montbrison, à la prochaine rentrée des classes, dont l'époque sera ultérieurement fixée, devront se faire inscrire au secrétariat de l'Inspection Académique de la Loire, du 4<sup>er</sup> au 15 janvier 1857.

Art. 2. Aucune inscription ne sera reçue que le candidat n'ait déposé les pièces suivantes :

1<sup>o</sup> Son acte de naissance constatant qu'au 1<sup>er</sup> septembre de l'année 1857, il aura 18 ans accomplis au moins, et 22 ans au plus ;

2<sup>o</sup> Un certificat de médecin attestant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole, et qu'il n'est atteint d'aucune infirmité ou d'aucun vice de constitution qui rende impropre à l'enseignement ;

3<sup>o</sup> L'engagement légalisé de servir pendant dix ans au moins dans l'Instruction publique ; s'il est mineur, le candidat produira en outre une déclaration, aussi légalisée, de son père ou de son tuteur, l'autorisant à contracter cet engagement ;

4<sup>o</sup> Une note signée de lui, indiquant le lieu ou les lieux qu'il a habités depuis l'âge de 15 ans ;

5<sup>o</sup> Des certificats de moralité délivrés tant par les chefs des écoles auxquelles il aura appartenu, soit comme élève, soit comme sous-maître, que par chacune des autorités locales préposées à la surveillance et à la direction morale de l'enseignement (le Maire et le Curé), conformément à l'article 44 de la loi du 15 mars 1850.

Art. 3. MM. les Maires sont invités à donner la plus grande publicité à ces dispositions.

Fait à Saint-Etienne, le 26 novembre 1856.  
Pour le Préfet en congé :

Le Secrétaire-Général de la Préfecture,  
TOURANGIN.

Des décrets de l'Empereur accordent des pensions de retraite aux militaires dont les noms suivent :

Lafond Joseph, né à Montaiquet (Allier), le 25 janvier 1852, domicilié à la Pacaudière

(Loire), soldat au 18<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, ayant perdu l'usage d'un membre. Quotité de la pension, 588 fr. ;

Abrial Claude, né à Saint-Etienne, le 30 décembre 1822, domicilié dans la même ville, soldat au 45<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, ayant perdu l'usage d'un membre. Quotité de la pension, 428 fr. ;

Lagarde Pierre, né le 28 octobre 1827, à Lempdes (Haute-Loire), domicilié au même lieu, soldat au 20<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, blessé et infirme. Quotité de la pension, 565 fr.

Le Préfet de la Loire prévient les populations victimes des inondations extraordinaires qui ont eu lieu en 1856, que les réclamations en obtention d'indemnités ne seront admises à la Préfecture, que jusqu'au 15 janvier 1857. Les réclamations produites après ce délai seront frappées de forclusion et rejetées sans examen comme prescrites.

Extrait du Moniteur Universel :

En ce qui concerne les bourses et trousseaux accordés en 1856, conformément à la loi du 5 juin 1850, et en raison de l'insuffisance de fortune des parents, aux élèves de l'Ecole Impériale polytechnique, dont les familles sont domiciliées dans le département de la Loire ;

Savoir :

Demi-bourse avec trousseau, à Henriot François-Emilien-Léon.

Le père ancien sous-inspecteur des contributions indirectes domicilié à Roanne — 4 enfants.

— Un arrêté de M. le Préfet de la Loire, du 15 décembre dernier, fixe ainsi la vérification des poids et mesures, dans l'arrondissement de Roanne savoir :

A Roanne, du 2 janvier au 15 février ; Dans la commune de Le Coteau, du 15 février au 10 mars ;

Charlieu, Vougy, Nandax, St-Hilaire, Boyer, Chandon, Villers, Mars, Maizilly, St-Denis-de-Cabanne, St-Pierre-la-Noaille, St-Nizier, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon, La Boissière-Dieu, Noailly, Mably, du 11 mars au 5 avril 1857 ;

St-Romain-la-Mothe, St-Germain-Lespinasse, St-Forgeux-Lespinasse, Vivans, Durbize, Sail, St-Martin-d'Estreaux, du 6 avril au 10 mai.

et salua gracieusement Napoléon. Ce changement subit, cette sorte de rapprochement imprévu, me causa une si grande joie, que je me réveillai en sursaut. J'étais seule, et je me trouvais assise sur mon lit.

Joséphine se tut. M<sup>lle</sup> Lenormand, car c'était elle, M<sup>lle</sup> Lenormand, qui l'avait écoutée dans un recueillement silencieux, parut quelques instants absorbée dans une profonde méditation, une sorte de contemplation intérieure ; bientôt son visage s'anima, ses yeux brillèrent d'un éclat fébrile, ses lèvres s'agitèrent sans produire aucun son, comme si elle eût répondu à une sorte d'intuition secrète ; puis enfin d'une voix saccadée et masculine, elle s'écria :

— Quel brillant avenir !... que de splendides merveilles !... Napoléon sera le maître du monde, tous les rois le craignent et l'admirent. Un seul, des régions glacées où il commande, tentera d'obscurcir l'éclat de cet astre éblouissant ; mais par les soins de Votre Majesté impériale, il reviendra bientôt à de plus prudentes résolutions. C'est à vous, madame, à vous noble impératrice et reine, que le destin réserve la gloire de conjurer l'orage, de le dissiper avant qu'il éclate avec fureur.

Elle se tut ; l'espèce d'agitation qui venait de s'emparer d'elle parut s'éteindre ; ses yeux se voilèrent ; sa tête retomba sur sa poitrine haletante.

Cette scène bizarre et rapide avait produit sur l'esprit superstitieux de Joséphine une profonde impression, et lorsque la pythionesse, relevant par degré son front pâle et agité, eut recouvré quelque calme, elle commença à la presser de questions :

— Quel était le souverain dont on devait craindre la jalouse et audacieuse inimitié ? que fallait-il faire pour se rendre ce puissant antagoniste favorable ?

La sibylle ne répondit pas d'abord ; elle tira d'un étui de peau de chagrin quelques cartes mystérieusement tarotées, puis, après les avoir disposées d'une façon particulière et examinées dans un profond recueillement :

— L'empereur de Russie, dit-elle, le fils et successeur de Paul I<sup>er</sup>, a dû envoyer à Paris un agent secret chargé d'étudier l'esprit public ; cet agent doit rendre compte directement à l'empereur de ses impressions et de ses découvertes. Il n'a, du reste, aucune mission diplomatique ; son séjour doit demeurer inconnu de l'ambassadeur de Russie lui-même.

— Tout ceci est gros de menaces, interrompit José-

phine ; mais qu'y puis-je ? en quoi suis-je intéressée dans un pareil fait ?

— Votre Majesté pourrait, reprit la chiromancienne d'un ton grave, faire rechercher le personnage dont ces tarots fidèles annoncent la venue et le séjour ; peut-être serait-il possible de le séduire, de le gagner. Je ne vois rien de net, rien de bien précis sur les moyens à employer pour se rendre favorable cet agent mystérieux ; mais ce que je puis affirmer, ce que j'ose garantir avec certitude, c'est qu'il est à Paris, que sa mission est grave, décisive peut-être, et qu'il s'occupe de la remplir et d'en justifier l'importance avec autant de persévérance que d'habileté.

J'aviseraï, dit gravement Joséphine, qui depuis quelques semaines s'efforçait de se mettre à la hauteur du rôle suprême où l'étoile prédestinée de Bonaparte venait d'élever la veuve du général Beauharnais.

J'AVISERAÏ est un mot superbe, inventé pour déguiser la nullité des incapacités supérieures ; par exception, le J'AVISERAÏ de Joséphine signifiait la ferme volonté d'agir. Pendant tout le jour, la pauvre et désolée impératrice avisa ; elle se dit d'abord qu'il lui fallait un confident, un homme sûr et capable, qui ne s'effrayât pas des difficultés, et elle pensa naturellement au ministre de la police Fouché. Puis, grâce à ce tact intime que possédait, à un si éminent degré, les femmes, elle comprit tout le danger qu'il y aurait à faire une telle confidence à un homme sur qui elle ne pouvait pas compter, et elle chercha un autre dépositaire de son secret.

Le soir était venu, et Joséphine, indécise, se disait toujours qu'il importait d'aviser, lorsqu'on lui annonça la visite de Cambacérés, nommé depuis quinze jours seulement prince archi-chancelier de l'empire.

— Voilà précisément l'homme qu'il me faut, pensa-t-elle ; il ne me trahira pas, car il n'a plus rien à désirer, sinon la stabilité de l'édifice qu'il a contribué à l'élever.

Cambacérés fut introduit.

— Monsieur l'archi-chancelier, lui dit Joséphine, votre visite arrive ou ne peut plus à propos ; j'allais donner des ordres pour vous faire prier de vous rendre ici, j'ai à vous entretenir d'une affaire d'Etat.

— D'une affaire d'Etat ! s'écria Cambacérés, manifestant à la fois par l'expression de son visage et l'inflexion de sa voix l'incredulité et la surprise.

Les anciens militaires et les jeunes soldats qui ont à adresser à M. le général commandant le département des demandes de secours ou de prolongations de congé, les rédigeront quelque fois sur papier timbré, et les accompagneront de diverses pièces, en ayant soin d'affranchir le tout, ce qui est onéreux et souvent au-dessus de leurs moyens pécuniaires ou de ceux de leur famille.

Afin de leur épargner une semblable dépense, il est ici rappelé que de telles demandes peuvent, aux termes des instructions, être écrites sur papier libre, et remises au maire, qui doit les adresser à la préfecture, d'où elles sont transmises à M. le général commandant la subdivision.

Le Préfet de la Loire,  
THULLIER.

### Bulletin local.

ROANNE, 4 Janvier 1857.

Ces jours derniers, nous avons vu arriver, pour être transportées par le canal à Paris, plusieurs fortes pièces d'artillerie russe, en fonte ; elles iront garnir l'Esplanade des Invalides pour apprendre aux étrangers, qui visiteront la capitale, qu'en septembre 1855, une armée française, aidée de ses alliés, s'est emparée de Sébastopol malgré une défense héroïque, à 800 lieues marines de la France.

— Mardi dernier, un individu nommé Chartier, de la commune de St-Nizier-sous-Charlieu, étant allé à la chasse par un temps de neige, a eu le pouce de la main droite emporté. Il est probable que son arme ayant touché par terre, aura bouché l'orifice du canon, et que c'est cette cause qui a fait crever son fusil d'ailleurs en bon état. — On dit qu'on a été obligé de lui couper le poignet. — Avis donc aux chasseurs.

— Le même jour, un sieur Allier, ouvrier-terrassier, travaillant à 500 mètres de la gare du Coteau, s'est laissé surprendre par un train de marchandises venant de St-Etienne. Il a eu la cuisse tellement froissée, qu'il a été transporté à l'hôpital de la commune du Coteau ; mais il a succombé aux opérations chirurgicales au bout d'environ douze heures. L'on assure que le préposé, chargé de changer une aiguille de passage, n'a pas rempli sa tâche et que c'est à cette cause qu'on attribue ce malheureux accident.

Cet ouvrier avait plus de 60 ans.

— L'autorité municipale nous prie d'annoncer de nouveau que c'est le 15 du courant qu'écherra le délai des déclarations à faire, à la mairie, du nombre de chiens que chacun possède, à peine de payer triple droit.

Nous répétons que chaque année les détenteurs de chiens doivent faire une

Puis se remettant promptement, il ajouta : — Pardon, madame ; mais nous allons si vite depuis quelque temps, que parfois je ne sais plus en vérité où j'en suis. Je tâcherai, que Votre Majesté n'en doute pas, de me rendre digne de la nouvelle marque de confiance dont elle daigne en ce moment m'honorer.

— Voici de quoi il s'agit, reprit avec une gravité presque comique l'impératrice ; j'ai la certitude, la preuve même, que la Russie entretient à Paris un agent chargé d'étudier l'esprit public. Le nom de cet agent, ses titres, sa demeure j'ignore tout cela ; il faut le découvrir et agir de telle sorte que les rapports qu'il fait au czar nous soient complètement favorables. Vous comprenez, monsieur l'archi-chancelier, toute l'importance du service que nous pouvons rendre en cette occasion à la France, car la Russie reste désormais la seule puissance continentale vraiment redoutable. L'empereur, qui plus tard en sera instruit, vous témoignera assurément sa satisfaction à ce sujet, car j'entends vous laisser tout le mérite de l'entreprise, toute la gloire du succès.

— Il y aurait un moyen bien simple de découvrir ce personnage, dit Cambacérés après quelques secondes de réflexion, ce serait d'en parler à Fouché.

— Gardez-vous-en bien, interrompit Joséphine ; cet homme, moitié fouine, moitié renard, ne m'inspire aucune confiance ; il travaillerait pour lui seul. Et puis, pour mettre sa responsabilité à couvert, il en parlerait à l'empereur, qui se fâcherait. Il ne faut pas que Napoléon sache un mot de tout cela avant que nous ayons atteint le but. Enfin, j'ai la certitude que le bien ne peut pas se produire par cette voie ; cette affaire doit rester entre nous seuls. Me promettez-vous votre concours, efficace, monsieur l'archi-chancelier ?

— Trop heureux d'être agréable à Votre Majesté en même temps que je puis servir l'Etat, répondit Cambacérés en s'inclinant ; vous pouvez, madame, compter sur mon dévouement absolu ; dès demain, dès ce soir, je m'occuperai activement de cette affaire.

Deux heures après cette conversation, le prince archi-chancelier rentra dans son hôtel, et assis, la figure inquiète, devant son bureau, il grommelait entre ses dents, en se frappant le front :

— Comment diable veut-elle que je découvre ce personnage ?

(La suite au prochain numéro.)

### Feuilleton de l'Echo.

#### Superstition — Mystification

Par une belle matinée du mois de juin 1804, une voiture sans armées aux panneaux, mais remarquable par son élégance fastueuse et la perfection irréprochable d'un atelage gris pomelé, s'arrêta rue de Tourmon, devant une maison de modeste apparence. Un chasseur mit pied à terre, entra sans adresser la parole au concierge, gravit les douze marches d'un petit perron faisant angle sur le côté gauche de la cour, et bientôt reparut suivi d'une femme jeune encore, petite, grosse, d'un aspect commun dans son ensemble, mais dont le regard pénétrant, les noirs sourcils, les traits fortement accentués, la démarche virile avaient quelque chose de bizarre et de saisissant.

Cette femme monta lestement dans la voiture, et les chevaux partirent au grand trot.

Trois quarts d'heure après, le riche équipage arrivait à Malmaison, et l'alerte et courte petite femme était introduite dans l'appartement de Mme Bonaparte, qui, depuis quelques jours seulement, avait été saluée du titre d'impératrice.

— Soyez la bien-venue, ma chère sibylle, dit la nouvelle souveraine en se levant avec empressement de son somno, à la vue de la visiteuse ; je n'eus jamais autant qu'aujourd'hui besoin de votre science et de vos avis ; il s'agit de me donner l'explication d'un rêve tout à fait extraordinaire.

Ce matin, un peu avant le jour, étant profondément endormie, je me suis figurée que je voyais tous les souverains de l'Europe réunis dans une salle immense. Bonaparte, Napoléon, veux-je dire, présidait à cet imposant congrès de rois. J'étais assise près de lui. A un signal donné, toutes ces têtes couronnées se levèrent et commencèrent à défilier devant nous en s'inclinant respectueusement. Un seul, le czar, l'empereur de Russie, rétrograde au moment d'arriver au pied du trône. Il alla reprendre silencieusement sa place, et de là, assis, couvert, il examina avec attention ce qui se passait. Tout à coup il disparut ; puis il revint, et, sur un signe que je lui fis, s'approcha

nouvelle déclaration.  
— Suivant le bruit qui court, l'octroi de la ville de Roanne aurait rendu quatorze mille francs de plus que l'année dernière. Nous dirons plus tard sur quels objets de consommation l'augmentation a porté.

— Nous avons remarqué, dans le journal de Montbrison, article Budget, que la ville a voté 150 francs pour location d'un terrain devant recevoir l'établissement d'un abattoir public.

Nous avons encore remarqué que, dans l'intention de favoriser l'établissement de fabriques d'étoffes de soie, dans ses environs, elle accorde chaque année une allocation aux directeurs de ces fabriques, afin de les engager à multiplier le nombre des apprentis qui veulent s'occuper de ce travail productif.

Nous avons plus d'une fois sollicité nos compatriotes à s'adonner à ce genre de travail, mais toujours en vain. L'exemple qui se produit à Montbrison et ailleurs sera-t-il donc toujours perdu pour les jeunes filles de notre ville ?

Nous nous proposons de revenir bientôt sur cet article.

LE CARILLON STÉPHANOIS.  
— Il paraît à St-Etienne, depuis quelques mois, un joli petit journal, charmant sous les rapports. Sa diction est pure, châtiée, spirituelle et amusante.

Il reproduit de temps en temps des fables inédites de M. Lachambeaudie, poète que nous avons tous connu à Roanne.

Nous engageons nos jeunes compatriotes, qui aiment la belle littérature, à s'abonner au Carillon, petite rue St-Jacques, 5, à St-Etienne. Ce journal paraît deux fois par semaine.

Ci-bas un échantillon de son savoir faire, de son savoir-dire.

**Le premier jour de l'an.**

Bonjour, 1<sup>er</sup> janvier; le Carillon vous la souhaite bonne et heureuse. — (Et Echo quoque).

De toutes mes cloches, la drôle de chose que le jour de l'an, et que de singulières figures on rencontre ! Que de jolies fillettes, le matin, trottant menu, allant chercher leurs étrennes chez un grand-père, chez un parrain, chez un... que sais-je ? Etreintes qu'elles paient en laissant prendre un baiser sur leurs joues vermeilles. Que de braves gens, empêtés d'habits neufs, les poches grosses comme le monde, laissant passer le bout de l'oreille du polichinelle traditionnel et la faveur bleue ou rose du cornet de bonbons ! Là, c'est un de nos fashionnables qui marche d'un air ennuyé, parce qu'il peut arriver toujours assez tôt chez la grand'tante dont il hérite pour lui souhaiter de longues années et entendre son sermon annuel. Là, le collègue, serré, empaqueté, tenant religieusement un dessin de bosse, qui lui vaudra peut-être une pièce d'or ; ici, le marmot débarbouillé, qui jette un œil d'envie sur un des beaux magasins de la rue de Foy, en dévalisant du regard les magnifiques étalages de jouets ou de sucreries; partout des visages émus par l'attente et l'espérance, des gens affairés qui courent, vont et viennent. Ici, on dépose un petit carré de papier que l'on nomme une carte, souvenir poli qui n'engage à rien, et ne force pas à tourner un compliment menteur. Autrefois on échangeait un baiser de Judas; aujourd'hui c'est bien mieux, un morceau de papier ment pour vous: il y a du progrès. Là où la carte ne peut remplacer l'homme, on s'arrange un visage de circonstance, on pose un sourire à ses lèvres. Tel souhaite des enfants au cousin... dont il souhaite la succession; tel autre, des honneurs et des places à celui dont il convoite la place. Celui-ci souhaite la santé à son rival qu'il voudrait voir malade pendant six semaines dans son lit, pour essayer de consoler sa maîtresse.

De tous ces vœux formés, le sourire aux lèvres, on n'en pense pas un mot. Le jour de l'an, c'est une grande comédie jouée par tout le monde. Les spectateurs eux-mêmes sont à la réplique et ne dédaignent point de se mêler à l'action.

Quand vient le soir, les physionomies prennent un aspect tout différent. Les unes sont radieuses, les autres tristes ou désolées, celles-là ont eu cachemires et bijoux; celles-ci comptaient sur de merveilleux présents; et les maris ont pensé que les temps étaient durs, et que l'économie était une vertu conjugale. Tel visiteur a compté sur l'effet que produiraient ses petits cadeaux de nouvelle année, et il a été précédé par de plus heureux et de plus riches.

De tous ceux que j'ai vus ce matin, le plus grand nombre boudait. Ah! j'en excepte

pourtant une jeune fille. Celle-là était souriante et belle; et pourtant, ma-t-elle dit, elle n'avait reçu qu'un baiser et une fleur; mais de qui? devinez...

Maintenant, très aimés lecteurs, vous savez à quoi vous en tenir sur les franchises, joies et les désenchantements du jour de l'an. Le Carillon vient un peu tard; mais au moins ses vœux à lui ne vous seront pas suspects: écoutez plutôt. Il souhaite aux jeunes gens de belles, bonnes et riches fiancées; aux hommes de 40 ans, des cœurs dévoués et vrais; aux hommes de 50 ans, des places et des honneurs; aux jeunes filles, des plaisirs honnêtes et de doux rêves réalisés; aux jeunes femmes des maris aimables; aux femmes de l'esprit et de la bonté. Aux dilettanti, un cercle musical où règne l'harmonie; aux lecteurs, des journaux spirituels; aux fabricants, de gigantesques débits; et pour mon compte personnel, je me souhaite trois mille abonnés au Carillon.

ARTHUR BERR DE TURIQUE.

LE PÈRE DE L'ECHO, moins ambitieux que M. le Directeur du CARILLON, ne se souhaite que la moitié du nombre d'abonnés énoncé. Approchez donc bien vite, messieurs les employés, je suis prêt à vous enregistrer. mon agenda nouveau n'est pas encore plein. Approchez, approchez, car je fais pour vous les mêmes vœux que M. De Turique.

J. CH.

**AVIS.**

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du pont d'Aiguilly, aura lieu, au siège de la Société à Roanne, lundi dix-neuf courant, à l'effet d'entendre le rapport de MM. les administrateurs et de recevoir les comptes de monsieur l'agent comptable.

Le président du conseil d'administration, MASSARD.

Roanne, le quatre janvier mil huit cent cinquante-sept.

— La veille et le jour de l'an, malgré une petite pluie brumeuse et la boue qu'avait occasionnée la fonte de la neige, une foule compacte a parcouru nos rues garnies d'étalages en plein vent. Les marchands de bonbons, d'oranges, de joujoux etc. ont dû faire de bonnes recettes.

Un vol avec effraction a été commis dernièrement, au préjudice du sieur Monnat, propriétaire à la Pacaudière. Pendant qu'il était absent, deux malfaiteurs se sont introduits dans sa demeure en escaladant une fenêtre du rez-de-chaussée. Ils ont allumé une lampe et ont fracturé la serrure d'une armoire pour s'emparer d'une somme de 710 francs qui s'y trouvait. Le jour de l'événement, le sieur Monnat, à son retour de Roanne, aperçut de la lumière dans sa maison. Supposant que des voleurs s'étaient introduits chez lui, il se mit à appeler du secours. A ces cris les deux malfaiteurs s'élançèrent par une fenêtre et se sauvèrent à toutes jambes. Monnat se mit à la poursuite de l'un d'eux, ne tarda pas à l'atteindre, et après une lutte violente parvint à le terrasser.

Son complice accourait à son secours. Monnat se précipita sur lui et lui porta plusieurs coups, mais il parvint à s'échapper de ses mains et à s'enfuir. Pendant le combat, l'autre voleur avait aussi pris la fuite, et lorsque Monnat revint pour le saisir, il ne le trouva plus dans le fossé où il croyait l'avoir laissé à demi mort. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'obscurité ne lui a pas permis de les reconnaître. La justice fait d'actives recherches, et tout porte à croire que ce vol audacieux ne restera pas impuni.

La justice vient d'être mise sur la trace d'un crime odieux dont on recherche activement les auteurs.

Vendredi dernier, la veuve Bastide, demeurant à la ferme de Ferréol, située dans la commune de Roche-la-Molière, trouva, le matin, dans la cour, le cadavre d'un enfant nouveau-né. Le corps était horriblement mutilé et il a été impossible de reconnaître le sexe auquel il appartenait.

On ne sait comment le cadavre de cet enfant a été apporté dans cette cour; on suppose que ce sont les chiens de la ferme qui l'auraient transporté là.

Espérons que la justice ne tardera pas à découvrir les coupables et qu'un crime aussi affreux ne restera pas impuni.

— Un événement bien déplorable est arrivé, dernièrement, dans une carrière, à Saint-Marcel-d'Orléans. Un cultivateur de cette commune, le sieur Pommeur, était occupé à extraire de la pierre, lorsqu'un éboulement a eu lieu et le malheureux a été enseveli sous les décombres. On s'est empressé de venir à son secours, mais les blessures étaient trop graves pour qu'on ait pu concevoir l'idée de le sauver. M. Guillien, officier de santé, qui était accouru pour lui prodiguer ses soins, a constaté une rupture du foie du côté droit et une fracture de la cuisse.

Cet infortuné, qui était père de famille, n'a survécu que quelques heures à ce terrible accident. (Mémoires de la Loire).

**Tribunal de simple police de Roanne.**

Audience du 27 décembre 1856.

1<sup>o</sup> Canard François, de St-André-d'Apehon, défaut d'éclairage d'une voiture suspendue, 4 fr. d'amende.

2<sup>o</sup> Chadesson André, du Coteau, défaut d'éclairage d'une voiture suspendue (circonstance atténuante), 2 fr. d'amende. — M. Besacier, son maître a été déclaré civilement responsable.

3<sup>o</sup> Pradet Nicolas, de Charlieu; — Regret Jean de St-Romain-la-Motte; — et Donjon Claude, de Briennon, pour encombrement sur la voie publique, chacun 1 fr. d'amende.

4<sup>o</sup> Giles Laurent de Briennon, pour ne s'être pas tenu à portée de guider les chevaux qu'il conduisait sur une route départementale (circonstance atténuante) 2 fr. d'amende.

5<sup>o</sup> Perraud Guillaume, de Pouilly-sous-Charlieu; — et Cartalas Antoine, des Noës; — même contravention, 3 fr. d'amende.

6<sup>o</sup> Le susdit Cartalas Antoine, même contravention et en récidive, (circonstances atténuantes), 6 fr. d'amende.

7<sup>o</sup> Maridet Antoine, de La Pacaudière; — et Vernay Gilbert, du même lieu, pour la contravention précitée, (circonstance atténuante), 3 fr. d'amende.

8<sup>o</sup> Gaillard François, de Roanne, tapage injurieux et nocturne, 14 fr. d'amende.

9. Fournier, dit Madras, de Roanne, injures simples, 3 fr. d'amende.

10<sup>o</sup> Danière Marie, veuve Couturier, de Roanne, tapage injurieux et nocturne, (circonstance atténuante), 5 fr. d'amende.

**MERCURIALES.**

DERNIER MARCHÉ.

Froment, 1 <sup>re</sup> qualité.	6 30
Froment, 2 <sup>me</sup> id.	5 80
Froment, 3 <sup>me</sup> id.	5 60
Seigle, 1 <sup>re</sup> qualité	4 40
Seigle, 2 <sup>me</sup> id.	4 11
Seigle, 3 <sup>me</sup> id.	4 00
Orge.	3 15
Avoine.	1 85
Farine, 1 <sup>re</sup> qualité.	67 00
Farine, 2 <sup>me</sup> id.	64 00
Farine, 3 <sup>me</sup> id.	57 00

**TAXE DU PAIN.**

Par arrêté de M. le maire de Roanne, en date du 2 courant, le prix du pain a été fixé comme suit :

Le pain blanc,	sans taxe.
Pain 2 <sup>o</sup> qualité,	45 c. le kilo.
— 3 <sup>o</sup> —	40 c.

**COUR D'ASSISES DE LA LOIRE.**

Séant à Montbrison.

Audience du jeudi 18 décembre

**ASSASSINAT BRETET.**

1<sup>o</sup> Naudet (Jean-François), 26 ans, grenadier au 58<sup>o</sup> du ligne, né à Villebois (Ain), ci-devant en garnison à St-Etienne;

2<sup>o</sup> Depras (Jean), 25 ans, ouvrier tailleur d'habit né à St-Pal-en-Chalancón (Haute-Loire), demeurant à Saint-Etienne;

3<sup>o</sup> Nardilamère (Marie), âgée de 49 ans, veuve de Barthélemy Bretet, teinturier, née à Gironnet-de-la-Côte-Saint-André, arrondissement de Vienna (Isère), demeurant à Saint-Etienne.

Ces trois personnes ont à répondre à une accusation d'assassinat.

Voici en résumé, les circonstances dans lesquelles le crime aurait été commis ou qui l'ont accompagné :

« Le mardi 1<sup>er</sup> avril 1856, le sieur Fourné aperçut dans la maline, sous une des voûtes du Furens, un objet qu'il reconnut bientôt pour être un cadavre. La police, immédiatement avertie, se transporta sur les lieux; le corps était gisant à une distance de 47 mètres de l'ouverture de la voûte donnant passage au cours ordinaire de la rivière. Une autre voûte parallèle et presque à sec dans ce moment est située à côté de la première et donne passage aux crues extraordinaires. Cette disposition des lieux indiquait que la personne morte n'était pas venue volontairement dans la voûte inondée dans l'intention, par exemple, d'y satisfaire un besoin naturel. La première inspection fit reconnaître aussi que ce cadavre n'avait pu être entraîné par les eaux à l'endroit où il avait été découvert, et que nécessairement il avait dû y être apporté.

Il fut bientôt reconnu pour être celui du sieur Bretet, teinturier, dont l'atelier ouvre sur le lit même du Furens.

Deux docteurs commis à l'examen du cadavre dont la bouche avait été fortement comprimée par une cravate de laine, constatèrent un grand nombre de lésions, situées principalement à la tête et au cou, et qui ne laissaient aucun doute sur le genre de mort.

Bretet avait été assassiné, il avait succombé dans une courte lutte; sa force physique et la nature des blessures ne permettaient pas de penser qu'il eût été en butte aux efforts d'un seul assaillant.

Le 31 mars, ce malheureux avait passé une grande partie de la journée avec le témoin Raynaud. A dix heures du soir, il avait quitté son ami en lui disant qu'il allait fermer son maga-

sin et qu'il le rejoindrait dans un quart-d'heure au plus tard, pour souper avec lui; à dix heures donc Bretet était vivant et se dirigeait vers sa demeure.

Raynaud attendit vainement; il allait se retirer lorsque vers onze heures, moins quelques minutes, il vit venir précipitamment à lui la fille Thevenin qui lui dit: qu'avez-vous fait de Bretet ?

Cette fille était la concubine de la victime: elle avait ce soir même un rendez-vous avec Bretet; à dix heures et demie elle se dirigea vers son domicile, mais apercevant de la lumière dans l'atelier et dans la pièce située au-dessus, elle n'osa entrer; puis, les lumières s'étant bientôt éteintes et la porte de l'atelier étant fermée, elle se dirigea du côté opposé de la maison, pénétra dans l'allée, descendit vers les caves et ouvrit en la poussant fortement la porte donnant sur l'atelier. Là, à la faible clarté du gaz de la place publique, elle aperçut deux hommes debout auprès d'un tas de charbon situé au-dessus d'une trappe donnant accès dans les appartements. Elle ne put distinguer ni leur taille ni leurs traits, ni leurs vêtements, des pas résonnèrent dans la pièce supérieure, indiquant qu'une troisième personne était présente dans l'appartement. Pas un mot ne fut prononcé. Pendant quelques instants la fille Thevenin considéra ces deux hommes immobiles et silencieux, et prise de terreur elle s'en alla. Ce fut alors que, rencontrant Raynaud, elle lui demanda: qu'avez-vous fait de Bretet, et qu'elle lui raconta ce qu'elle venait de voir. La précipitation, l'incohérence de son récit fit que Raynaud n'y attacha aucune importance, et qu'impatient d'attendre, il se retira; il était onze heures quand il rentra chez lui.

A onze heures moins quelques minutes, dans des circonstances anormales, trois personnes au moins étaient donc réunies au domicile de Bretet, habituellement désert à cette heure.

Peu d'instants après être rentrée chez elle, la fille Thevenin poussée par l'inquiétude, était revenue devant le magasin, elle avait frappé; tout était silencieux, et le chien seul de Bretet lui avait répondu par ses aboiements.

Le cadavre de Bretet avait retenu une preuve significative du lieu du crime; sa bouche contenait une parcelle de charbon assez profondément engagée. La lutte, nous l'avons dit, n'avait pas été longue et n'avait pas été soutenue contre une seule personne. La casquette déchirée de la victime avait été retrouvée le lendemain sur le tas de charbon placé au-dessus de l'appartement. C'était donc là, sur le tas de charbon où la fille Thevenin avait aperçu deux hommes, que la lutte s'était terminée, que la victime avait succombé, et le crime s'était commis entre dix heures et demie et onze heures du soir.

La foule se presse au palais, la veuve Bretet est vêtue de noir, son attitude, sa figure, pâle, déformée, ses cheveux blancs feraient supposer un âge plus avancé que celui qu'elle a réellement; on ne comprend pas chez cette femme l'effervescence des passions et le goût du libertinage, qui l'aurait amenée au crime; sa tête est inclinée, son regard est fixé à terre.

Depras, assis sur le banc des accusés auprès de la veuve Bretet, a la mise d'un ouvrier; il est blond, sa figure est fatiguée, son regard est terne; il affecte l'impassibilité, mais on voit qu'il écoute avec attention.

Naudet vient ensuite; sa taille est assez élevée; il est vêtu de la capote de soldat et porte les épaulettes de grenadier; ses cheveux sont d'un blond un peu roux; sa figure est colorée; ses yeux sont petits; comme Depras il veut paraître impassible; mais ses préoccupations se trahissent malgré lui; ses réponses rendues difficiles par la lumière que les questions de M. le Président ont jeté sur les faits, n'ont pas manqué d'une certaine habileté.

La Cour, présidée par M. le Président de Bernardy, entre en séance à 10 heures.

M. Abel Gay, Procureur Impérial, occupe son siège.

M<sup>o</sup> Faure, pour la veuve Bretet; M<sup>o</sup> Lafay, pour Depras; M<sup>o</sup> Rony, pour Naudet, sont au bureau de la défense.

Le Jury est formé, et attendu la durée présumée de ces graves débats, deux jurés supplémentaires sont tirés au sort pour remplacer ceux de MM. les jurés qui se trouveraient dans l'impossibilité de suivre toute l'affaire.

Lecture est donnée par M. le greffier en chef, de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation.

Sur l'ordre de M. le Président on présente à MM. les jurés des plans linéaires et en relief, dressés sur les lieux où s'est accompli le crime du 31 mars.

M. le Président adresse à MM. les jurés une allocution dans laquelle il leur témoigne toute la confiance de la Cour dans l'attention religieuse qu'ils apporteront aux débats de la grave affaire soumise à leur appréciation, et dont il résume les principales circonstances.

M. le Procureur Impérial présente un exposé destiné à servir de guide à MM. les jurés pour étudier les plans qui leur sont soumis, et dont ils suivent avec attention les détails, d'après les indications de M. le Procureur Impérial.

Les témoins sont conduits dans leurs salles.

Le témoin Grandvard, militaire, ne répond pas à l'appel de son nom, M. le Procureur Impérial annonce que ce témoin est actuellement en Afrique, et que d'après une dépêche envoyée par l'autorité militaire, il ne pourra se rendre devant la Cour d'assises, le temps ayant

manqué pour le faire rentrer de l'intérieur, au moment du départ du paquebot.

Dans le nombre des témoins se trouvent M. Capbert, commissaire central de St-Etienne, MM. Gaydan et Adnet, commissaires.

Devant le bureau du greffier sont déposés les pièces de convictions, des vêtements de Bretet et des accusés.

M. le Président donne l'ordre de faire retirer et tenir dans des salles séparées les accusés Naudet et Depras; il procède à l'interrogatoire de la veuve Bretet.

M. le Président. — Femme Bretet, le 1<sup>er</sup> avril, vers 9 heures du matin, on trouvait sous les voûtes du Furens, le cadavre de votre mari. On avait cru d'abord à un suicide, mais sur la figure, la tête et le cou, de nombreuses lésions : un cache-nez fortement serré, indiquaient un crime, et ne laissaient aucun doute sur le genre de mort de Bretet. Il faut le dire, l'opinion publique s'éleva aussitôt foudroyante contre vous, pour vous attribuer ce crime. Vous seule, en apparence impassible, vous répondiez aux magistrats que vous n'aviez aucune idée sur les circonstances qui avaient pu amener la mort de votre mari, que vous ne saviez rien. Je vous demande si depuis cette époque vous avez fait des conjectures à ce sujet ?

L'accusée. — Je n'ai connaissance de rien, mais je n'ai pas donné la mort à mon mari.

D. Votre intérieur était déplorable; votre inconduite était notoire, votre mari faisait le travail, vous en dépensiez le prix en débauche; lui de son côté allait chercher ailleurs des affections qu'il aurait dû trouver auprès de vous. Vous étiez séparés.

R. Notre chambre était rue Désirée, il n'y avait que le magasin et l'atelier rue Saint-Louis; mon mari voulait y coucher.

D. Dans vos scandaleux débordements, vous aviez des préférences pour les soldats de la garnison; vous leur offriez du vin, des liqueurs, vous avez même été jusqu'à donner de l'argent, 40 sous, 20 sous à votre propre fils, pour aller vous chercher des soldats à la caserne.

R. Je n'avais pas de relations avec les soldats; si j'ai donné de l'argent à mon fils, c'est lui qui m'avait demandé 5 à 6 sous pour payer la goutte à des soldats qui s'étaient employés pour nous.

D. Vous aviez pour vous, rue Désirée, une fille nommée Madelon, qui servait aussi d'intermédiaire dans vos rapports avec les soldats.

R. Ce n'était pas une domestique, elle ne faisait que ma chambre; je ne l'ai pas employée comme on dit.

D. Vous aviez collectionné chez vous des vêtements bourgeois pour faire déguiser les militaires.

R. C'était des vieux vêtements dont nous nous sommes servis une fois pour aller voir mon mari chez la fille Thevenin.

D. N'avez-vous pas remis, dans un souper chez vous, au militaire Grandvard, qui est absent, mais dont nous avons fait lire les déclarations, une clef de votre chambre; cette clef n'a-t-elle pas été remise en présence de Naudet; n'avez-vous pas dit en la remettant: « M. Grandvard, voilà la clef de ma chambre, « vous pourrez en user pour y venir quand « cela vous fera plaisir; et si M. Naudet veut « venir de son côté, vous aurez la complaisance « de la lui remettre. »

R. J'ai donné cette clef sans conséquence, je ne sais ce que j'ai dit.

D. Depuis vos rapports avec Naudet, vous aviez conçu une haine encore plus violente contre votre mari; ce dernier ne s'abusait pas là-dessus, recontra Naudet à votre magasin, il lui interdit sa porte.

R. Je n'avais pas de haine, mon mari avait défendu à Naudet de revenir, il n'est pas revenu.

D. Il y est revenu, et même il y est revenu déguisé en bourgeois, ainsi que le constate le témoignage de votre ouvrier. Votre mari, révolté de cette impudence, fut porter plainte au commandant de place; cet officier prévint le capitaine de Naudet qui défendit à ce dernier d'aller chez vous.

R. Mon mari se trompait, j'ai été parler au commandant de place.

D. Oui, vous avez eu l'impudence d'aller faire la contre-partie des plaintes de votre mari, et de plaider la cause de Naudet. Vous aviez aussi des liaisons avec Jean Depras.

R. Non monsieur.

D. Jean Depras était ouvrier tailleur chez Foucherand, qui habitait au rez de chaussée, rue Saint-Louis et Saint-François, un logement séparé du vôtre seulement par une porte de communication qui avait été clouée sur son cadre lorsqu'on avait loué à Foucherand. Foucherand avait le tort de favoriser chez lui vos rapports avec Naudet, depuis que votre mari avait défendu la porte à ce dernier. Aussitôt que Naudet arrivait chez Foucherand, vous étiez là.

R. J'allais chez M. Foucherand qui est un brave homme, je ne m'en défends pas; mais je n'y allais pas pour Naudet.

D. Dans vos réunions, dans celles de Depras et de Naudet, se traînaient des projets sinistres contre votre mari; ce malheureux a été l'objet de menaces et de plusieurs attaques; on a tenté de le jeter dans des latrines. Ces attaques il les attribuait à vos investigations.

R. Dans le fond de mon cœur et mon âme, jamais je n'ai eu l'intention de faire faire un mauvais parti à mon mari. Nous n'étions pas d'accord, mais je ne lui voulais pas de mal.

D. Cependant on vous a entendu dire que

vous voudriez bien être débarrassée de lui. Une fois même vous avez dit: Je donnerais bien dix mille francs pour qu'on fusse sauter le caisson à mon mari.

R. Je n'ai jamais dit cela.

D. Vous avez dit à Madelon et à plusieurs autres: Si quelqu'un voulait être sale; j'avais une bonne brûlée!

R. Je ne me rappelle pas.

D. Tout cela est confirmé; une fois vous avez tenté d'empoisonner le malheureux Bretet avec du mercure.

R. Il y avait quatre tasses, nous étions avec les messieurs Foucherand; il n'y aurait pas eu assez de café dans la cafetière; j'avais pris une casserole qui pouvait être sale; mais mon mari a pris une tasse comme celle des autres.

D. Ceci est très ingénieux, mais dans cette tasse que votre mari avait prise, vous aviez jeté une substance qui ne pouvait provenir de l'état de malpropreté d'une casserole, votre mari porta sa tasse au docteur Saviche, qui reconnut cette substance pour du mercure, et qui donna à Bretet le conseil de ne rien manger chez vous qui eût un goût amer ou acide. Votre mari, au reste, prévoyait sa mort, il a fait confidence de ses craintes à plusieurs personnes, il avait parlé d'un projet de séparation.

R. C'est moi qui ai voulu une séparation.

D. Quinze jours avant le crime une nouvelle tentative a été faite contre la vie de votre mari à trois heures du matin; on a cherché à monter auprès de lui par une trappe qui met en communication l'atelier et la chambre où il couchait, votre mari, réveillé, poussa des cris, et cette tentative, qu'il attribua à Jean Depras, ne put s'accomplir.

R. Je ne sais rien là-dessus, mon mari l'a dit, mais je n'y étais pas.

D. Le jour du crime, à quelle heure votre mari est-il sorti de chez lui ?

R. Je ne sais pas bien, M. Raynaud est venu le chercher; ils étaient en noce depuis trois jours.

D. Ce jour là, de fréquentes conférences ont eu lieu entre vous, Naudet et Depras.

R. Je n'ai pas parlé à Naudet.

D. Foucherand avait démenagé le même jour: vous avez décloué la porte de communication, pourquoi ?

R. Je n'ai pas eu de peine; je ne me suis servie que de ma galoche. Le magasin nous appartenait, c'était pour le louer ou le nettoyer.

D. L'ouverture de cette communication devait avoir une autre utilité comme nous allons voir. Vous êtes allée à la caserne en compagnie de votre servante Madelon, chercher Naudet, que vous ne rencontrâtes pas; vous avez vu un militaire que vous avez reconnu, qui était ce militaire.

R. C'était M. Grandvard.

D. Vous avez abordé Grandvard, vous lui avez demandé où était Naudet; et vous l'avez chargé de dire à ce dernier de venir vous parler. En effet vous l'attendiez; il est venu à l'ancien logement de Foucherand, et vous avez été vous entendre avec lui en passant par cette porte que vous aviez déclouée.

R. Je l'ai vu à travers la porte, mais je ne lui ai pas parlé.

D. Vous aviez été le chercher, il vient et vous ne lui parlez pas! cela n'est pas croyable, aussi les dépositions de votre fils et la réponse de votre servante vous contredisent sur ce point. Au reste, on comprend que vous aviez à vous entendre. On donnait au spectacle une représentation où un certain nombre de soldats était admis comme pour une fête, à l'occasion de la paix. Naudet était compris sur la liste des soldats qui jouiraient de la permission; dans votre entrevue, il fut convenu qu'il ne resterait pas au théâtre, qu'il ferait seulement une apparition et viendrait vous retrouver.

R. Je ne l'ai pas vu.

D. Je vous ai dit que votre fils et Thérèse vous contredisaient. Après cette entrevue, 3/4 d'heure après, ne fîtes-vous pas au nouveau domicile de Foucherand, où vous avez encore trouvé Naudet, qui était resté seulement quelques instants au théâtre selon vos conventions ?

R. Non Monsieur, ce jour-là je n'y suis pas été... je n'y ai été que pour porter des livres... je n'ai pas parlé à Naudet.

D. Oui, pour porter des livres, cela était bien urgent; et cette affaire urgente vous donne une nouvelle entrevue avec Naudet, à 8 heures et 1/2, deux heures avant le crime, et vous ne lui parlez pas!

M. le Procureur Impérial. Vous avez été obligée d'avouer que vous aviez été dans le jour chercher Naudet à la caserne; que lui vouliez-vous ?

R. On avait dit qu'il partait, je voulais l'envoyer chez mon beau-frère.

M. le Procureur Impérial. Ainsi vous l'avez fait demander, vous aviez une commission à lui donner, et quand vous vous êtes rencontrée avec lui rue St-Louis et rue de la Ville, vous ne lui avez rien dit ?

R. Je ne l'ai pas vu.

M. le Président. Qui a fermé les volets de l'ancien logement de Foucherand, joignant votre magasin ?

R. Depras avait la clef des volets on ne put pas les fermer sans lui; je l'envoyai chercher, je ne sais par qui; il vint et il ferma.

D. A quelle heure a-t-il fermé ?

R. Je ne sais pas précisément.

Un des MM. les jurés est souffrant, la Cour ordonne qu'il est dispensé et remplacé par celui de MM. les jurés supplémentaires dont le nom est le premier sorti de l'urne.

Après cet incident et l'accomplissement des formalités auxquelles il donne lieu, M. le Président continue l'interrogatoire.

D. Vous avez dit que Jean Depras était venu fermer l'ancien logement de Foucherand. Vous étiez dans le vôtre, avec votre fils et l'ouvrier François Chaland; à quelle heure vous retirez-vous ordinairement du magasin pour gagner votre logement rue Désirée ?

R. A 10 heures.

D. N'avez-vous pas voulu renvoyer Chaland et votre fils avant cette heure ?

R. Non, mais il était tard, Chaland et mon fils jouaient, j'ai dit c'est assez joué.

D. Chaland ne voulait-il pas fermer avant de s'en aller ?

R. Ce n'était pas lui qui fermait, c'était mon mari ou la domestique.

D. Chaland s'est retiré à 9 heures et 1/2, votre fils est parti un peu après, ne l'avez-vous pas renvoyé ?

R. Je lui ai dit: Bretet, vas-t'en, je rentrerai bientôt; tu diras qu'on tienne la porte de l'allée ouverte.

D. Pourquoi attendiez-vous, pourquoi ne vous en alliez-vous pas avec votre fils ?

R. Mon magasin n'était pas fermé, je ne pouvais m'en aller.

D. Enfin vous restez; Quelques instants avant le départ de votre fils, Jean Depras s'était trouvé là, pour fermer le magasin Foucherand; et il n'était sans doute pas loin; votre fils s'en va, il se retourne pour voir si vous le suiviez, qui aperçoit-il ? Naudet et Naudet après avoir traversé le pont des Ursules, s'engageait dans la rue Saint-François, et s'approchait du théâtre du crime. Que s'est-il passé après le départ de votre fils ?

R. Mon mari est arrivé, je lui ai dit: Ta particulière va venir, je veux attendre; il m'a répondu paisiblement: Non ma femme, je vais souper dehors; alors il a fermé, et m'a mise dehors, je pensais que cette fille était là, j'ai regardé dans le corridor et même dans les lieux d'aisances, je n'ai rien vu et je me suis en allée.

D. Dans cette soirée vous avez été chez Mme Blachon, votre voisine, était-ce avant l'arrivée de votre mari ?

R. C'était avant.

D. Le lendemain du crime vous avez dit le contraire. Vous n'avez fait qu'entrer chez Mme Blachon, et vous êtes partie précipitamment, en disant que vous entendiez tinter la sonnette de votre magasin; quelle heure était-il quand vous êtes sortie ?

R. Je ne sais pas bien.

D. Je sais que cette heure vous embarrasse; d'après la succession du temps dont nous nous sommes rendu compte jusqu'à présent. Il était 40 heures 1/2... A une heure contemporaine, la fille Thevenin, qui était la maîtresse de votre mari, arrivait vers votre logement par la place des Ursules. Il y avait de la lumière dans votre magasin, elle n'osa pas s'approcher; mais les lumières s'éteignirent, elle passa par le Furens, entre dans l'allée, gagne le couloir des caves et pousse la porte de votre atelier; alors, à la lueur du gaz qui éclairait la place des Ursules, elle voit la silhouette de deux hommes qui se tenaient sur un tas de charbon au-dessous de la trappe qui communiquait avec la pièce où couchait votre mari... Elle entend du bruit, elle a peur et se sauve... N'était-ce pas dans ce moment que la sonnette de votre magasin vous aurait rappelée de chez la veuve Blachon? Enfin, qui était entré dans ce magasin ou en était sorti à ce moment ?

R. Je n'en sais rien, je n'ai rien vu.

D. Vous vous êtes levée et vous êtes partie rapidement; il ne vous a pas fallu un quart de minute pour arriver à votre magasin; si on a fait tinter la sonnette en ouvrant la porte, vous avez vu qui avez ouvert cette porte... Dans ce moment où vous partiez, Mme Blachon entendait de chez elle un bruit de pas dans votre magasin; après votre arrivée, elle n'a plus rien entendu, et explique qu'elle entend ce qui se passe au rez-de-chaussée, mais qu'il ne lui arrive aucun bruit de votre atelier.

Mme Blachon vous entendit vous écrier en arrivant: qui est là? Plus d'un quart d'heure après, elle vous croyait partie pour votre chambre; en traversant l'allée pour gagner ses appartements elle vous vit; vous lui dites: A présent que tout est fermé, je m'en vais. Vous venez donc de fermer quelque chose ?

R. Il n'était pas utile de lui dire que j'avais à surveiller la fille.

D. Vous lui aviez cependant parlé de cette fille, avant. Quoi qu'il en soit, Mme Blachon s'est couchée à 11 heures sonnantes, et un instant avant vous sortiez devant elle de votre logement que vous veniez de fermer, disiez-vous. Il fallait en effet, fermer ce lieu, car d'après ce qu'avait vu la fille Thevenin, il venait de s'y passer des choses bien sinistres, bien graves.

M. le Procureur Impérial. — Quand vous êtes rentrée chez vous, vous n'avez point vu de lumière ?

R. Non.

D. Mais vous êtes restée tout le temps chez vous ou chez Mme Blachon, où vous étiez allée, disiez-vous, vous chauffez, on a entendu constamment du bruit jusqu'à un moment où vous êtes rentrée; la fille Thevenin a vu de la lumière dans votre logement; vous n'êtes sortie de ce logement qu'après sa fermeture, lorsqu'il n'y avait plus personne, à près de 11 heures; il est évident que vous avez vu et entendu tout ce qui s'est passé chez vous dans la soirée.

M. le président. — Le lendemain le cadavre de Bretet a été découvert dans le Furens; on n'a

point trouvé sur lui la clef qu'il aurait eue s'il avait fermé en sortant; ce n'est donc pas lui qui avait fermé. Bretet avait reçu la veille, de Reynaud, 411 fr. Cette somme aurait dû se trouver dans ses poches; elle n'y était point; elle avait tenté la cupidité de ses assassins.

Cependant comment ces assassins avaient-ils commis leur crime? Il est résulté de l'autopsie des médecins que le corps de Bretet portait de nombreux coups, des traces évidentes de strangulation, qu'il avait sur la face des échy-moses produites par le frottement sur un tas de charbon. Eh bien! côté du tas de charbon qui est dans votre atelier, François Chaland, votre ouvrier, a trouvé la casquette de votre mari, que vous vous obstinez à ne pas reconnaître ?

R. Je ne la reconnaissais pas.

D. Voilà le crime accompli: je ne vous demande pas si vous l'avez commis: je pressens votre réponse; mais je vous demande si vous avez donné les moyens de le commettre à Naudet, à Depras, qui à l'heure où il a eu lieu, dans votre logement, convergeaient ainsi que vous vers ce logement ?

R. Non.

D. Le lendemain matin n'avez-vous pas revu Naudet chez Foucherand, où vous êtes allée de bon matin ?

R. J'ai été chez Foucherand, mais je n'ai pas vu Naudet.

D. N'avez-vous pas été chez Foucherand pour vous entendre avec vos complices parce que déjà des officiers de justice avaient fait une visite chez vous; qu'avez-vous à faire d'ailleurs chez Foucherand, dans toutes les allées et venues qui ont suivi ?

R. J'ai été chez M. Foucherand avec mon beau-frère, et un autre jour pour avoir 100 fr. dont j'avais besoin pour payer des billets.

D. MM. les jurés apprécieront: enfin le jeudi, vous allez encore de bon matin chez Foucherand. Naudet et Depras, qui avaient à ce qu'il paraît trouvé de l'argent, avaient passé les jours précédents en orgies, ils étaient là. N'avez-vous pas dit en palois à Naudet: pays, il ne faut plus sortir ensemble, on se douterait de quelque chose ?

R. Non; mon fils y était.

D. N'avez-vous pas, avant le 31 mars, engagé un jeune homme à tuer votre mari; ne disiez-vous pas que vous frapperiez la première avec le cog, instrument de repasseuse, en fer, et que les autres ne seraient là que pour tenir votre mari ?

R. Non.

D. C'était Jean Depras qui vous avait amené ce jeune homme, François Misery, à souper, chez la veuve, il avait d'abord été question de surveiller votre mari, et pour cela vous aviez offert une pièce de quarante sous. Jean Depras était présent quand vous avez fait à Misery l'odieuse proposition d'assassiner Bretet ?

R. Cela est fait, je n'ai pas fait cette proposition.

D. Votre mari avait des pistolets; vous avez voulu lui ôter ce moyen de défense, vous lui en aviez pris un, il avait caché l'autre; vous avez été chercher ce second pistolet dans sa paillasse ?

R. Non.

D. La fille Thérèse a déclaré vous avoir vu fouiller la paillasse ?

R. J'ai regardé le lit parce que mon mari avait emporté le matelas pour la Thevenin.

D. Voilà une version nouvelle... enfin vous avez si bien pris le pistolet que vous l'avez donné à Jean Depras, sur qui on la saisi, chargé jusqu'à la guele. Vous ôtez à votre mari une arme que l'on retrouve entre les mains de l'un de vos coaccusés.

Après cet interrogatoire, qui n'a pas duré moins de quatre heures, M. le Président a fait ramener les deux autres accusés pour la reconnaissance des pièces de conviction. Jean Depras reste seul à la barre.

(La suite prochainement.)

Nouvelles diverses.

Le projet de rectification de la route départementale de la Loire et du Rhône, n° 4, de Lyon à Montbrison, par la vallée de la Brévenne, a été approuvé par décret impérial du 5 de ce mois.

On lit dans le Courrier de Lyon: Des lettres particulières de Cayenne annoncent que S. M. l'Empereur des Français vient d'accorder une amnistie pleine et entière à plusieurs détenus politiques. Parmi eux se trouve le dernier des prisonniers appartenant à la catégorie de Lyon. Tous les amnistiés attendent pour rentrer dans leur patrie le premier vaisseau qui fera voile pour la France.

Nous croyons être utile aux personnes, qui désireraient avoir l'histoire de Charlien, et qui n'auraient encore pu se la procurer, qu'elles la trouveront au prix de 6 francs, chez Auguste Brun, libraire à Lyon, rue du Plat, 13, à Lyon.

— Un regrettable événement, dit le Mémoires de la Loire, a jeté l'alarme hier au soir dans la ville. Un incendie venait de se déclarer dans l'appartement du sieur Valencouy, passementier, habitant rue de la Paix, dans la maison Soubre, au 5<sup>e</sup> étage.

Au premier signal, M. le préfet, M. le général de brigade, M. le maire et ses adjoints, le commandant de gendarmerie, le commissaire central, enfin toutes les autorités civiles et militaires se sont rendus sur le lieu du sinistre.

Les pompiers, arrivés en toute hâte, se sont rapidement mis en demeure de combattre les progrès de l'incendie, et après de longues difficultés qui n'ont pas duré moins de trois heures ils sont parvenus à se rendre maîtres du feu.

Une compagnie de soldats de la ligne est venue se joindre aux travailleurs qui ont fait preuve d'un zèle digne d'éloges. Nous avons à déplorer un accident. Un caporal des pompiers, le nommé Jean Roussat, qui au milieu de tous ses braves camarades montrait une ardeur admirable, a reçu sur la tête, au moment où le toit s'est affaissé, une tuile qui lui a fait une blessure qui n'offre heureusement aucune gravité. Il a été transporté dans la maison hospitalière des bonnes Sœurs de Charité dont la maison est toujours ouverte à ceux qui souffrent, et là, le docteur Olzer lui a prodigué ses soins.

Le feu s'est déclaré sur les 4 heures du soir, il paraissait complètement éteint vers les 9 heures. Le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> étages ont brûlé. On a pu sauver quelques meubles.

On nous apprend que ce matin à 2 heures, le feu a repris. On avait fort heureusement laissé un piquet de soldats en observation et ce sont eux qui ont donné l'éveil. A 4 heures, l'incendie avait cessé. On nous signale les noms de 4 sapeurs pompiers qui ont fait preuve d'un grand courage en se dévouant pour couper une poutre enflammée et concentrer ainsi l'incendie; ce sont les nommés: Fréon, Fournel, Goyet et Rostan.

Un affreux accident, dit le *Mémorial de la Loire*, est survenu hier lundi, à une heure de l'après-midi au puits Charles, concession de Firminy, sur la route du Pertuiset, près de l'usine de M. Dubouché. A la suite d'un éboulement, la rivière d'Ondaine, à tout à coup envahi les travaux souterrains, quoique l'exploitation actuelle se fasse à plus de 400 mètres de distance du lit de la rivière.

Plus de 200 ouvriers étaient employés dans les chantiers; ils se sont enfuis; malheureusement quelques-uns ont été surpris. Six ont disparu, parmi lesquels le gouverneur Legay. Le cadavre d'un des six travailleurs a été retiré. On n'a aucun espoir de retrouver les autres. Parmi les ouvriers qui ont pu s'échapper, il en est cinq qui sont grièvement blessés. Un jeune homme, nommé Homeyer, a été retiré sain et sauf.

Des travaux de sauvetage sont organisés depuis le moment de l'accident; ils sont dirigés par M. Castel, ingénieur des mines. On travaille activement à fermer les ouvertures par lesquelles l'eau se précipite dans la mine.

M. le préfet, M. l'ingénieur en chef des mines, M. le procureur impérial se sont rendus sur les lieux.

M. Ferrand, pharmacien, vient d'inventer un cache-nez, d'un nouveau genre, qui a été envoyé par lui à l'Académie des sciences. Ce cache-nez-calorifère, — c'est son nom, — triomphe des froids les plus rigoureux; pour les personnes qui en feront usage, l'hiver n'a plus de glaces, plus de frimas. Une fois ce cache-nez en place, vous vous promèneriez par une température à 10 degrés au-dessous de zéro: crac, vous poussez un ressort, et vous vous trouvez dans la température de Nice. Voulez-vous aller en Chine, au Pérou, sous les tropiques, vous n'avez qu'à pousser de nouveaux pistons, et vous passez successivement et instantanément par toutes les températures. L'invention de M. Ferrand va faire baisser le prix des combustibles, et le charbon deviendra un objet de luxe. Le principe du cache-nez-calorifère ne pourrait-il pas également être appliqué aux produits de la terre: on pourrait dès lors avoir des roses et des petits pois en janvier, récolter des ananas et des raisins en plein hiver.

L'invention de M. Ferrand, toute comique qu'elle paraisse de prime abord, est cependant des plus sérieuses, et, comme nous l'avons dit, elle a été soumise par son auteur à l'Académie des sciences.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge*:

« Il est question de remanier une partie des traitements administratifs qui ne sont plus en harmonie avec la cherté toujours croissante des subsistances. Tous les traitements de 1,800 fr. et au-dessous seraient augmentés d'un cinquième. La mesure serait également appliquée à l'armée. Il est reconnu qu'en prélevant toutes les dépenses obligées d'un sous-lieutenant, il ne lui reste rien pour son entretien et ses besoins particuliers. De là des dettes, des plaintes, des officiers mis en non activité pour retrait d'emploi; bref, c'est un état de choses qui ne peut pas durer ainsi.

« On parle d'augmenter les sous-lieutenants de 50 fr. par mois et ainsi des autres grades jusqu'à celui de capitaine inclusivement. Cette dépense sera beaucoup moins lourde qu'on ne le croit pour le budget de l'Etat. Je ne parle pas ici, bien entendu, des corps de la garde, qui ont une solde exceptionnelle; d'ailleurs, on ne choisit pour ces corps d'élite que des officiers riches et non mariés: l'Empereur tient particulièrement à l'exécution de ce dernier règlement. »

Ces jours derniers, un négociant de Châtillon-sur-Seine, en montant en wagon à la gare de Vaise, laissa tomber son portefeuille contenant diverses valeurs. Un graisseur de roues le lui jeta par la portière au moment où le train s'éloignait, sans que le négociant pût lui adresser le moindre remerciement. Dans le

trajet il s'enquit auprès des employés de la demeure et du nom du graisseur, et le 22 de ce mois, ce dernier recevait à domicile une somme de 200 fr. (*Journal de Villefranche*).

Mardi dernier, un âne traversait un passage à niveau près de St-Pierre. Un train se montre à l'horizon, et fait entendre son sifflet. Le baudet s'effraie; au lieu de franchir la voie, il s'engage dans les rails, et voyant la machine approcher, se met à galoper en avant. Le mécanicien, trompé par le brouillard, croit que c'est un chevreuil, et se garde bien d'arrêter la machine qui court sus au gibier. Les morceaux en eussent été bons. L'âne va toujours et fait d'affilé six kilomètres en tête du convoi (il est vrai que c'était un train de marchandises). La machine rejoint enfin maître Aliboron, et le mécanicien s'aperçoit alors, aux oreilles, à quel gibier il a affaire. Mais il n'était plus temps, le train avait déjà atteint le quai de la gare. On a ramassé le bourriquet, mais en morceaux. Le mécanicien a été volé...

Les lingots d'argent étant revenus à la Monnaie de Paris, les presses frappent maintenant tous les jours des monnaies blanches par millions.

L'impôt sur les chiens a produit, dès la première année, aux 57,000 communes de l'Empire, plus de 5 millions de fr. Cette somme est presque égale à l'intérêt de la dette de ces communes.

On connaît enfin, dit le *Moniteur de Calais*, le possesseur du billet qui a gagné le gros lot de 100,000 fr., à la loterie de St-Pierre: c'est M. Veniard, négociant en toiles à Laval, M. Veniard est venu toucher cette somme ces jours derniers, et a laissé 1,000 fr. au bureau de bienfaisance.

Il se raconte que le roi de Piémont étant en chasse tout récemment, et s'étant écarté de sa suite, a été arrêté par des voleurs, qui lui ont demandé sa bourse. — Mais je suis le roi! aurait-il dit à ces coquins. — A quoi ils ont répondu: Nous le savons bien, et c'est précisément vous que nous attendions ici. — Le bois était solitaire, la chasse éloignée; le très haut personnage s'exécuta et tendit aux hôtes de la forêt une vingtaine de napoléons d'or, qu'ils reçurent avec la plus grande démonstration de respect.

On lit dans le *Phare de la Loire*:

« L'autre jour, un médecin et un vétérinaire comparaissaient, comme témoins, devant une des justices de paix de l'arrondissement du Mans. Le médecin fait avec clarté sa déposition; on entend ensuite le vétérinaire, qui dit en terminant: « Je crois que telle est l'opinion de mon collègue. » A ces mots, le médecin se hâte d'ajouter: « De grâce, monsieur, respectez mes malades. »

On nous cite dit le *Journal de Rouen*, un cultivateur des environs qui a perdu dernièrement une grande quantité de bêtes ovines pour les avoir laissées se rassasier d'herbes roidies par la gelée que le soleil n'avait point encore fondue. — Avis à nos cultivateurs.

Il existe un procédé très efficace pour servir en hiver des raisins sans rides et pleins comme s'ils venaient d'être cueillis. Après avoir fait chauffer de l'eau tiède seulement de manière à pouvoir en supporter la chaleur avec la main, plongez-y quatre à cinq minutes les grappes de raisin. Quand on les retire, les raisins sont pleins et vermeils, et n'ont éprouvé aucune altération dans leur goût; mais il ne faut en tremper que pour la journée; il sera mieux de n'en préparer que pour chaque repas. On peut les laisser refroidir dans un lieu frais et les servir ensuite.

PISCICULTURE.

*Pisciculteurs et poissons ou Mémoires d'un pisciculteur*, par Eugène Noël.

Sous ce titre, un propriétaire campagnard (ce qui ne l'empêche pas d'être, à son temps perdu, un de nos plus charmants littérateurs), vient de faire paraître un Traité sur cette nouvelle branche d'industrie rurale dont on peut attendre une amélioration immense dans nos ressources alimentaires, ainsi que dans la fortune de tout cultivateur placé au voisinage de cours d'eau. Ce petit volume, rempli d'aperçus nouveaux, est le fruit de plusieurs années d'études personnelles et pratiques dans l'art de la Pisciculture, que l'auteur considère comme tout à fait du domaine des paysans et non du savant. Après avoir lu ce travail avec quelque soin, il est impossible de ne pas arriver à produire du poisson. L'utilité et le charme de ce volume en font un Manuel indispensable à tous ceux qui demandent à la vie champêtre le plaisir et le produit. — A Paris, chez Ghameret, libraire-éditeur, rue du Jardinnet, 13.

LES JOURNAUX DE PARIS, et à leur exemple, beaucoup de journaux de province sont remplis des annonces faites par les Maisons de nouveautés de la capitale. La ville de Lyon, elle

aussi, possède de nombreux établissements en ce genre et parfaitement approvisionnés. Plus rapprochée de nos contrées, Lyon offre à nos populations des relations plus faciles. Au nombre des brillants magasins qui jouissent de la faveur publique, nous citerons la Maison Gambès, Salvy et Cie, rue St-Côme, n° 4. — On y trouve des choix complets en soieries, confections, châles et lainages. Tout cela est sans augmentation de prix et doit engager les familles à s'adresser à cette honorable maison pour leurs corbeilles de mariage. 1154. L.-B. 4-12

COMPAGNIE METALLURGIQUE DES TROIS BASSINS.

MM. les actionnaires de cette Compagnie sont prévenus qu'à partir du 6 janvier prochain, le paiement des intérêts à 5 0/0 (calculés du 10 août, jour de l'émission des actions, au 1<sup>er</sup> janvier) sera effectué contre la remise du coupon N° 1<sup>er</sup>, au siège de la Société à Paris, 16, rue de Choiseul; — au comptoir de Lyon, 14, rue Bourbon, et à St-Etienne (Loire) chez MM. Girard, Nicolas et C<sup>e</sup>. 1327. L.-B. 1-2.

Pour tout ce qui doit être signé — CHORGNON

BOURSE DE PARIS. 4 janvier 1857.		
Rente 3	p. 0/0	66 75
— 4 1/2	p. 0/0	91 00
Banque de France		4,000.

GENDARMERIE.

Le six de ce mois, à onze heures du matin, il sera vendu sur la place St-Etienne de Roanne, aux enchères publiques, mais sans droits à payer, par les soins de M. le Sous-Préfet faisant fonctions de sous-intendant militaire, un cheval âgé de 14 ans, de la taille d'un mètre 53, bai-marron, taches accidentelles au garrot.

Ce cheval, qui provient de la gendarmerie est très-bon, vigoureux, en parfait état d'entretien; il boite très légèrement du membre postérieur droit.

Roanne, le 2 janvier 1857.

Le Capitaine de gendarmerie, TRIAL

COMPTOIR

BILLARD avec accessoires A VENDRE.

S'adresser au bureau du journal.

LA MERCURIALE DES HALLES ET DES MARCHÉS JOURNAL COMMERCIAL-AGRICOLE.

PUBLIE 24 HEURES AVANT tous les journaux agricoles de Paris les Cours de toutes les Céréales, Denrées et Marchandises.

La MERCURIALE reçoit par la voie du télégraphe électrique et publie dans ses numéros, qui sont distribués dans les départements le dimanche matin, les Cours des Marchés d'Orléans, Amiens, Chartres, Melun, Dijon, Pontoise, Saint-Quentin, Saumur, Arras, Montreuil, Lyon, Nantes, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Laval, Noyon, Blois, Rennes, Reims, Metz, Nancy, etc.; les mardis et samedis, le Cours des marchés de Londres des lundis et vendredis; et, le jeudi matin, les Cours des marchés de Lille et de Marseille.

		TROIS MOIS.	SIX MOIS.	UN AN.
PRIX	1 <sup>re</sup> Edition, 6 numéros par semaine	10 »	18 »	32 »
	2 <sup>e</sup> Edition, 3 »	7 »	12 »	22 »
	3 <sup>e</sup> Edition, 2 »	»	10 »	18 »
	4 <sup>e</sup> Edition, 1 »	»	»	12 »
DE				
L'ABONNEMENT.				

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5.

Le Journal est adressé gratuitement à l'essai à toutes les personnes qui en font la demande par lettres affranchies.

CHOCOLAT-IBLED

USINE HYDRAULIQUE USINE A VAPEUR USINE A VAPEUR  
MONDIGNY (Pas-de-Calais) PARIS. EMMERICH  
près Pas en Artois (Pas-de-Calais) rue du Temple, 4 sur le Rhin, près Clèves (Allemagne)

Les différentes Médailles obtenues à toutes les Expositions, par MM. IBLED frères et C<sup>e</sup>, et notamment deux Médailles à l'Exposition universelle de 1855, prouvent suffisamment la supériorité de leurs produits. Ils sont seuls fabricants du *Chocolat digestif aux sels de Vichy*.

Le CHOCOLAT-IBLED se vend chez les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Épiciers.

PERLES D'ÉTHER DU D<sup>R</sup> CLERTAN

Mention honorable. — Exposition de 1855.

Ce nouveau moyen d'administrer l'Éther est approuvé par l'Académie impériale de Médecine. En portant l'Éther directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse.

Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45, à Montbrison, chez M. FESSY, ph.; Roanne, MERCIER, ph.; St-Symphorien-de-Lay, PERONNET, ph.

H. 1704

Roanne, imprimerie CHORGNON, l'un des gérants.